



Année scolaire 2017 - 2018

Pourquoi se syndiquer au SNUipp ?

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Jeudi 22 juin 2017

Pour être aidé, conseillé, soutenu et défendu

- Des permanents du bureau départemental qui répondent à vos interrogations.
- Des élus qui vous défendent dans les instances paritaires (CAPD, CTSD...) et qui interviennent pour faire évoluer les règles dans l'intérêt de tous.



Les infos du SNUipp-FSU
Puy-de-Dôme

Pour être informé par une voie indépendante de l'administration

- en recevant la presse syndicale, [nationale](#) et départementale.
- en étant destinataire [des infos du SNUipp-FSU Puy-de-Dôme](#)
- en consultant le [site du SNUipp](#) et [celui du Puy-de-Dôme](#).

Pour défendre l'école, ses personnels et agir pour la réussite de tous les élèves

Au SNUipp-FSU 63, tous les permanents ont conservé un service d'enseignement afin d'être au plus près du terrain, des élèves et des collègues et ne pas transformer l'activité syndicale en une profession. C'est comme cela qu'ils entendent défendre le service public laïc d'éducation et ses personnels pour améliorer les conditions de vie scolaire et d'apprentissage des élèves.

La [transformation de l'école](#) est l'une des priorités du SNUipp-FSU.



Pour élaborer et défendre les revendications des personnels

Plus forts ensemble : se syndiquer, c'est à la fois un acte de solidarité et une démarche individuelle au service de la profession.

Pour contribuer au mouvement social

Se syndiquer, c'est agir et lutter pour une société plus juste et plus égalitaire

[FENÊTRES]
SUR COURS



Pour cultiver son identité professionnelle

[Le SNUipp](#) et [la FSU](#) sont de bons remèdes pour lutter contre l'isolement pédagogique et développer une culture professionnelle émancipatrice.

66% déductibles des impôts

Les cotisations du SNUipp-FSU 63 sont les plus faibles des organisations syndicales locales : 66 % du montant de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt (y compris pour les personnes non imposables). Ainsi, si vous versez 120 € au SNUipp-FSU, cela vous « coûte » en réalité 41,00 €.

Le syndicat ne vit que des cotisations de ses adhérents et de l'action de ses militants, permanents et correspondants locaux.

Quatre formules pour adhérer ...

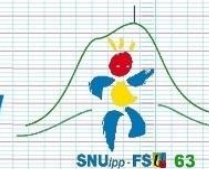
- le [bulletin d'adhésion à télécharger](#) et à retourner à la section départementale
- [l'adhésion en ligne](#) à partir du 1er août.
- la reconduction automatique pour les collègues déjà syndiqués (penser à signaler tout changement d'échelon)
- [l'adhésion simplifiée pour les stagiaires et les étudiants](#)

Les règlements adressés pendant les vacances scolaires ne seront perçus que début octobre puis ensuite, suivant l'échéancier que vous aurez déterminé.

Un renseignement, une question sur la syndicalisation : n'hésitez pas à contacter la section départementale par voie électronique ou par téléphone !

Informés, conseillés, aidés, engagés

Rejoignez le SNUipp !



**Premier syndicat
d'enseignants
du 1er degré**

SNUipp-FSU 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr

